

Genèse de la Brabançonne

(extrait du « Journal des Combattants » avril/mai 2004)

Extrait du bulletin communal de décembre 2004

Un soir, après les chaudes journées de septembre 1830, quelques jeunes gens entrent dans le café de « l'Aigle d'Or », rue de la Fourche à Bruxelles. On offre aux jeunes patriotes le salon du premier pour se reposer. C'est au milieu des paroles généreuses, des rires et des refrains de ces jeunes soldats de la liberté que l'un d'eux, un certain Jenneval, se met à réciter les vers d'un texte, qu'il avait composé et qui traduit les aspirations des révolutionnaires à ce moment-là.

C'est ainsi que l'on raconte la naissance de l'hymne national belge en 1830.

Si l'anecdote n'a peut-être pas de valeur historique, il est cependant certain que la première Brabançonne fut écrite par Louis-Alexandre Dechet, mieux connu sous le nom de Jenneval, à la fin de 1830. Acteur au théâtre de la Monnaie à Bruxelles, où avait éclaté, le 25 août 1830, la révolution qui aboutit à l'indépendance de la Belgique, Jenneval s'engagea dans l'armée révolutionnaire et fut tué au combat, près de Lierre, le 18 octobre 1830.

Il composa trois versions du « Chant national belge », versions qu'il adapta au fur et à mesure de l'évolution des événements.

En 1860, elle fut une fois encore remodelée, mais cette fois, non par son créateur, mais par le Premier ministre, Charles Rogier, qui adoucit fortement les paroles virulentes adressées par Jenneval à l'égard du prince d'Orange, Guillaume de Nassau. C'est cette version qui est reproduite ci-dessous et qui est encore utilisée actuellement.

Quant à la musique de la Brabançonne, elle fut écrite pendant les journées de septembre par François Van Campenhout. La première exécution publique de l'hymne national belge a eu lieu au théâtre de la Monnaie au début du mois d'octobre 1830. La partition primitive a également été modifiée, afin de l'adapter aux paroles de Charles Rogier.

En réalité, il n'existe pas de version officielle de la « Brabançonne ». Différentes commissions ont été chargées d'examiner le texte et la mélodie de la « Brabançonne » et d'en établir une version officielle. Leurs travaux n'ont jamais abouti. Néanmoins, une circulaire ministérielle du Ministère de l'Intérieur du 8 août 1921 décrète que seule la 4ème strophe du texte de Charles Rogier doit être considérée comme officielle, tant en français qu'en néerlandais.

Précisons encore qu'il existe un « monument à la Brabançonne » à Bruxelles, place Surllet de Chokier. Des extraits de paroles en français et en néerlandais de l'hymne national y sont gravés.

**O Belgique, ô mère chérie,
A toi nos coeurs, à toi nos bras,
A toi notre sang, ô Patrie !
Nous le jurons tous, tu vivras !
Tu vivras toujours grande et belle
Et ton invincible unité
Aura pour devise immortelle :
Le Roi, la Loi, la Liberté ! (ter)**